

LE MAG' DU C.D.O.S 63

Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

Numéro 2 - Septembre 2011

LA TOUR D'AUVERGNE, CHAPPES ET LA BOURBOULE PRIMÉES !

La Tour d'Auvergne, Chappes et La Bourboule primées au Challenge de la commune la plus sportive du Puy-de-Dôme 2011 organisé pour la première fois par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme.



Dans ce numéro :

Echos des comités	2
Le C.D.O.S 63 en action	3
Le dossier	4
La Lettre Juridique	6
L'événement à venir	8
À vos agendas	8

LE C.D.O.S 63 À LA FOIRE !



À l'occasion de la Foire Internationale de Clermont-Cournon, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme inaugurerait le nouveau concept vu à la télé, Le Sport ça me dit !

Le Sport ça me dit, tout un concept pour faire bouger les jeunes ! Ce cube propose la pratique de 8 disciplines sportives aux règles simples, imaginées et testées par des sportifs, des animateurs et les jeunes eux-mêmes pour leur permettre de s'amuser immédiatement.

ÉDITO



Le sport touche de nombreux aspects de notre vie quotidienne. Il influe sur notre réseau social bien sûr, mais avant tout le sport influe sur notre santé et notre bien-être.

Fort de ce constat, nous avons souhaité participer activement aux Rendez-vous nationaux Sport-Santé-Bien-être qui constituent une grande fête du sport, participative et ouverte à tous !

Sentez-vous Sport, Santé vous bien à la Foire proposera notamment pour les adultes des tests de la condition physique.

Pendant ce temps-là, les enfants seront invités à tester le nouveau concept vu à la Télé Le Sport ça me dit !

À tous une très bonne rentrée !

Geneviève SÉCHAUD
Présidente

Sommaire :

- Poursuite sur terre et dérapages en série
- Le C.D.O.S 63 à la Foire
- Le C.D.O.S 63 sillonne le département
- Challenge de la commune la plus sportive du Puy-de-Dôme
- Prise en charge par l'employeur des frais de transports
- La fête du Bénévolat



ÉCHOS DES COMITÉS

POURSUITE SUR TERRE ET DÉRAPAGES EN SÉRIE

Organisée par le club Limagne Auto Bug de Chappes, cette course de poursuite sur terre est aujourd'hui reconnue par les spécialistes.

90 pilotes, plus d'une cinquantaine de bénévoles et plus de 3 500 spectateurs ont fait de l'édition 2011 de la course de Chappes un super week-end de poursuite sur terre.

Malgré une météo de vendredi peu clémente, tous les bénévoles ont su garder leur sang

froid pour parvenir à installer le site ainsi que les éclairages à temps pour que les 2 000 spectateurs du samedi soir puissent profiter du spectacle offert par les pilotes.

90 pilotes, plus d'une cinquantaine de bénévoles et plus de 3 500 spectateurs.

Le dimanche après-midi, la seconde manche ainsi que la finale entrecoupées d'un défilé des pilotes et d'une parade des derniers modèles Renault et Citroën ont permis de clôturer en

beauté ce week-end placé sous le signe de la convivialité.

Félicitations aux bénévoles du club qui ont permis la réalisation de cet événement majeur de la saison 2011 du club Limagne Auto Bug.

Limagne Auto Bug : www.lab63.com



22^{ÈME} TOURNOI D'AULNAT / OPEN DU SUCRE : LAURENT PROVENCHERE S'IMPOSE !

En dominant de la tête et des épaules Olivier Beucher, dans le tableau Open Hommes (6/0 - 6/1), Laurent Provenchère a bouclé victorieusement le Grand Prix de la ville d'Aulnat - Open du Sucre.

138 joueuses et joueurs s'étaient donnés rendez-vous au 22^{ème} tournoi d'Aulnat - Open du Sucre organisé par le Tennis Club d'Aulnat.

138 joueuses et joueurs s'étaient donnés rendez-vous au 22^{ème} tournoi d'Aulnat - Open du Sucre.

Chez les Dames en Open, la palme pour Emmanuelle Bonat qui s'est imposée en finale 6/4 - 6/1 face à Marie-Claire Cournol.

Dans la catégorie + 35 ans, succès d'Isabelle Truno chez les féminines et doublé de Laurent Provenchère chez les Hommes.



BELLE INITIATIVE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET

Pour aider les clubs du département à promouvoir le basket au sein de leurs structures, le comité départemental de Basket propose à tous les clubs du Puy-de-Dôme un support de communication personnalisable sous forme de deux affiches.

Les correspondants des clubs du département sont invités à retirer auprès du comité départemental un

exemplaire gratuit de chacune des deux affiches téléchargeables sur Internet.

Plus d'informations auprès du comité départemental de basket : www.basket63.com.





LE C.D.O.S 63 EN ACTION

FOIRE DE CLERMONT : DU 3 AU 12 SEPTEMBRE

Stand du C.D.O.S 63 : Rendez-vous Esplanade IV, au cœur du village des enfants

Tout au long de l'événement

- Animations sportives en collaboration avec les comités départementaux
- Le sport, ça me dit !
- Diffusion d'informations sur le mouvement sportif départemental

Lundi 5 septembre

Challenge Femmes & Sport pour le Sport Handicap

- La Marche à travers la foire (nombreux lots distribués par les partenaires du Challenge et par le C.D.O.S 63.)
- Le Quiz sur les sportives auvergnates (10 lots à gagner sur tirage au sort).
- Initiations et démonstrations de Zumba fitness

9, 10 et 11 septembre

Sentez-vous Sport, santé vous bien !

- Ateliers ludo-éducatifs sur les bienfaits d'une bonne alimentation par le CRENA - AnimALIM®
- Les adultes pourront tester leur condition physique avec la Gym Volontaire CO.DEP et la Ligue d'Auvergne d'Athlétisme avec son nouveau concept national Forme Plus Sport.



LE C.D.O.S 63 SILLONNE LE DÉPARTEMENT

Trop souvent les bénévoles associatifs ne connaissent pas toutes les aides financières auxquelles les associations sportives peuvent prétendre.

Trop souvent les règles pour remplir un dossier de demande de subventions sont méconnues.

Fort de ce constat, le C.D.O.S 63 a décidé de se déplacer aux 4 coins du département pour informer et conseiller les dirigeants sportifs sur les démarches administratives essentielles au bon fonctionnement des structures associatives.

Rendez-vous à **AMBERT** le 27 septembre

Rendez-vous à **LA BOURBOULE** le 11 octobre

Rendez-vous à **ST GERVAIS D'Auvergne** le 25 octobre

Rendez-vous à **THIERS** le 22 novembre

Bien sûr, le C.D.O.S 63 reste à votre disposition dans ses locaux, rue du Pré la Reine à Clermont-Ferrand, sur place, par téléphone ou par mail.



Pour optimiser l'efficacité des échanges et pour permettre une meilleure organisation de ces réunions, merci de bien vouloir nous informer de votre présence en renvoyant le coupon-réponse disponible sur le site du C.D.O.S 63 ou en nous formulant votre réponse par mail ou par téléphone.

LE DOSSIER

CHALLENGE DE LA COMMUNE LA PLUS SPORTIVE DU PUY-DE-DÔME

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme a pour la première fois, organisé le Challenge de la commune la plus sportive du Puy-de-Dôme.

Ainsi, La Tour d'Auvergne, Chappes et La Bourboule, respectivement des communes de moins de 750, 1 500 et 2 500 habitants, ont été primées en 2011.

L'organisation du sport dans ces communes, leurs équipements municipaux, la diversité des disciplines proposées, mais aussi leurs projets sportifs pour les années à venir ont été soulignés par les membres du jury et montrent tout leur dynamisme en matière de politique sportive.

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme, tête de réseau du sport départemental, contribue à la défense et au développement du patrimoine sportif. En ce sens, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a souhaité valoriser et « consacrer » l'investissement des communes en faveur du sport et donc renforcer la dynamique associative et favoriser les relations entre les clubs et les services municipaux.

CÉRÉMONIES DE RÉCOMPENSES

Ces distinctions ont été officialisées par une cérémonie de remise des récompenses organisée par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme dans chacune des communes primées en présence des élus locaux et des associations.

À cette occasion, toutes les associations sportives de ces communes se sont vues remettre une médaille du C.D.O.S 63 ainsi qu'un an de formation gratuite pour leurs bénévoles.

14 AUTRES COMMUNES

14 autres communes de moins de 2 500 habitants ont participé à ce Challenge en nous renvoyant des dossiers de candidatures à la fois très complets et attrayants et nous les en remercions.

Il s'agit des communes de Champeix, Chas, Cunlhat, Effiat, Grandif, Lapeyrouse, Les Martres sur Morge, Pérignat es Allier, Randan, Reignat, St Amand Roche Savine, St Gervais d'Auvergne, St Sylvestre Pragoulin et Surat.

**Rendez-vous en novembre
pour le lancement de la
seconde édition du challenge !**



Communiquez sur vos événements sportifs !

Vous êtes organisateur de manifestations et vous souhaitez communiquer autour de cet événement, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous propose de diffuser vos informations gratuitement sur Le Mag' du C.D.O.S 63 et sur notre site Internet.

N'hésitez pas à nous faire parvenir toute l'actualité de votre association et à nous transmettre photos, affiches et autres visuels concernant vos événements !

RETOUR EN IMAGE SUR CES CÉRÉMONIES

LA TOUR D'AUVERGNE - CATÉGORIE MOINS DE 750 HABITANTS



À La Tour d'Auvergne, la cérémonie s'est déroulée au Complexe Sportif Intercommunal de Sancy Artense, en présence de Mr le Directeur Départemental adjoint de la Cohésion Social (DDCS) Bernard DEMARS, de Mr le Maire de La Tour d'Auvergne Philippe GATIGNOL, de Mr le Vice-Président du C.D.O.S du Puy-de-Dôme Pascal VACANT, des élus locaux et des associations.

711 habitants - 11 associations sportives - plus de 180 licenciés

CHAPPES - CATÉGORIE MOINS DE 1 500 HABITANTS



À Chappes, la cérémonie s'est déroulée à la Salle des fêtes, en présence de Mr le Conseiller Général Olivier Chambon, de Mr le Maire de Chappes Claude BOILON, de Mme la Présidente du C.D.O.S du Puy-de-Dôme Geneviève SECHAUD, des élus locaux et des associations.

1487 habitants - 19 associations sportives - plus de 750 licenciés

LA BOURBOULE - CATÉGORIE MOINS DE 2 500 HABITANTS



À La Bourboule, la cérémonie s'est déroulée au Casino, en présence du Mr le Directeur Départemental adjoint de la Cohésion Social (DDCS) Bernard DEMARS, de Mr le Conseiller Général Jean-Marc BOYER, de Mr le Maire de La Bourboule Jean FALGOUX, de Mme la Présidente du C.D.O.S du Puy-de-Dôme Geneviève SECHAUD, des élus locaux et des associations.

2061 habitants - 15 associations sportives - plus de 660 licenciés



LA LETTRE JURIDIQUE

Prise en charge par l'employeur des frais de transports

1. SUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT PUBLICS DU SALARIÉ

L'employeur doit prendre en charge à hauteur de 50 % le prix des titres d'abonnements souscrits par leurs salariés pour leurs déplacements, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de locations de vélos.

Les différentes catégories de titres d'abonnement souscrits par les salariés que l'employeur est tenu de prendre en charge sont :

- ⇒ les abonnements multimodaux à nombre de voyage illimités ainsi que les abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires ou encore à renouvellement tacite à nombre de voyage illimité émis par la SNCF ainsi que par les entreprises de transport public, les régies et autres personnes chargées des transports intérieurs ;
- ⇒ les cartes et abonnements mensuels, hebdomadaires ou encore à renouvellement tacite à nombre de voyages limité délivrés par la RATP, la SNCF, les entreprises de l'Organisation professionnelle des transports d'Ile-de-France ainsi que les entreprises de transport public, les régies et les autres personnes chargées des transports intérieurs ;
- ⇒ les abonnements à un service public de location de vélos.

Les sommes versées par l'employeur dans ces conditions sont exonérées de toute cotisation dans la limite de 50% du prix des titres d'abonnement.

Les conditions liées au remboursement des frais de transport publics sont les suivantes :

- ⇒ la prise en charge par l'employeur est effectuée sur la base des tarifs deuxième classe ;
- ⇒ le bénéficiaire peut demander la prise en charge du ou des titres de transport lui permettant d'accomplir le trajet de la résidence habituelle à son lieu de travail dans le temps le plus court ;
- ⇒ l'employeur procède au remboursement des titres achetés par les salariés dans les meilleurs délais et, au plus tard, à la fin du mois suivant celui pour lequel ils ont été validés (mais les titres dont la période de validité est annuelle font l'objet d'une prise en charge répartie mensuellement pendant la période d'utilisation) ;
- ⇒ la prise en charge des frais de transport, par l'employeur, est subordonnée à la remise ou, à défaut, à la présentation des titres par le salarié.

L'employeur peut refuser la prise en charge lorsque le salarié perçoit déjà des indemnités représentatives de frais pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son ou ses lieux de travail d'un montant supérieur ou égal à 50% du coût du titre.

Le salarié à temps partiel, employé pour un nombre d'heures égal ou supérieur à la moitié de la durée hebdomadaire bénéficie d'une prise en charge équivalente à celle d'un salarié à temps complet.

Quant au salarié à temps partiel, employé pour un nombre d'heures inférieur à la moitié de la durée du travail à temps complet, il bénéficie d'une prise en charge calculée à due proportion du nombre d'heures travaillées par rapport à la moitié de la durée du travail à temps complet.



2. SUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT PERSONNELS

La prise en charge des frais de carburant engagés par les salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail est facultative. L'employeur ne sera tenu par la prise en charge des frais qu'en cas de signature d'un accord d'entreprise ou lorsqu'il a pris un engagement unilatéral en ce sens.

Cette prise en charge ne sera exonérée de charges sociales dans la limite de 200 € (et de l'impôt sur le revenu pour le salarié, dans la limite de 200 € par an), que :

- ⇒ si la résidence habituelle ou le lieu de travail est situé en dehors de la région d'Ile-de-France et en dehors d'un périmètre de transports urbains;
- ⇒ ou si l'utilisation d'un véhicule personnel est rendue indispensable par des conditions d'horaires de travail particuliers ne permettant pas d'emprunter un mode collectif de transport.

Sont exclus du bénéfice de la prise en charge des frais de carburant les salariés bénéficiant d'un véhicule mis à disposition permanente par l'employeur avec prise en charge par celui-ci des dépenses de carburant d'un véhicule, les salariés logés dans des conditions telles qu'elles ne supportent aucun frais de transport pour se rendre à leur travail, ainsi que les salariés dont le transport est assuré gratuitement par l'employeur.

La loi règle également le cas des salariés à temps partiel dans les mêmes conditions que celles susvisées.

Depuis le 1^{er} avril 2009, le fait pour l'employeur de délivrer un bulletin de paie qui ne comporterait pas le montant de la prise en charge des frais de transport publics ou des frais de transports personnels, dont le paiement est obligatoire, est passible d'une amende de 450€. S'il ne respecte pas l'obligation de prise en charge des frais imposés par la loi, il s'exposera à une amende de 750€ par infraction constatée.

*Maitre Jean-Julien JARRY
Avocat - Conseil en Droit Social*

Permanence juridique

Depuis le mois d'avril 2011, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous propose chaque mois une **permanence juridique gratuite**. Assurée par Maître Jean-Julien JARRY, du Cabinet Barthélémy, spécialiste en droit social, cette permanence s'adresse aux employeurs d'associations sportives.

**Prochaine permanence juridique
le vendredi 30 septembre à 18 h**

Sur inscription auprès de Chrystelle DUCORNAIT au 04 73 14 09 61.

Chrystelle DUCORNAIT, en charge du CRIB du C.D.O.S 63 peut aussi vous apporter une aide et vous conseiller dans la gestion salariale au sein de l'association.



L'ÉVÉNEMENT À VENIR !

LE SAMEDI 22 OCTOBRE, TOUS LES BÉNÉVOLES ONT RENDEZ-VOUS PLACE DE JAUDE

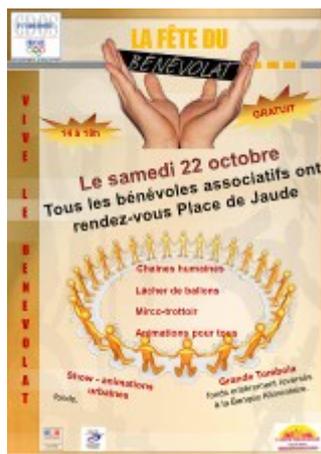
Aujourd'hui, plus de 14 millions de bénévoles œuvrent dans le paysage associatif français, ce qui fait du bénévolat le socle indispensable à la dynamique associative

Pour fêter l'année Européenne du bénévolat et remercier les bénévoles du Puy-de-Dôme, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme et France Bénévolat organisent, en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand, **La Fête du Bénévolat**.

Chaines humaines, lâcher de ballons, micro-trottoir, tombola, initiation aux arts du cirque, maquillage pour enfants, spectacle sur échasses... voilà une partie des animations qui vous attendent Place de Jaude le samedi 22 octobre dès 14 h.

Cette journée festive, conviviale et entièrement gratuite se veut être une journée de présentation, de promotion et de sensibilisation du bénévolat à destination de tous les publics.

Vous êtes bénévoles, vous l'avez été ou vous souhaitez le devenir, alors cette journée est organisée pour vous !



La Fête du Bénévolat

Samedi 22 octobre 2011 de 14 à 18 h - Place de Jaude

Plus d'informations sur :

<http://puydedome.franceolympique.com>

À vos agendas !

⇒ *Foire Internationale de Clermont-Cournon : du 3 au 12 septembre*

⇒ *Match Ligue Féminine Basket Bourges - Challes : le 3 septembre à 20 h à la Gauthière (gratuit)*

⇒ *Challenge Femmes & Sport pour le Sport Handicap : 5 septembre à la Foire de Clermont-Cournon*

⇒ *Sentez-vous Sport, Santé vous bien ! : les 9, 10 et 11 septembre à la Foire de Clermont-Cournon*

⇒ *Réunion de territoire à Ambert : le 27 septembre à 18 h 30*

⇒ *Tournoi des familles de tennis de table : le 2 octobre à Romagnat (gratuit)*

⇒ *Stage de rentrée CODEP Gym Volontaire : les 8 et 9 octobre à Cunlhat (36 €)*

⇒ *Réunion de territoire à La Bourboule : le 11 octobre à 18 h 30*

⇒ *La fête du Bénévolat : le 22 octobre, Place de Jaude, gratuit.*

⇒ *ACTI KIDS : le 22 octobre à Thiers, Gymnase Jean Zay, 2 €*

Partenaires



Directrice de publication :

Geneviève SECHAUD

Rédactrices : Bérangère Chapon,
Chrystelle Ducornat, Caroline
Thévenet et Estelle Vernet.

Publication : C.D.O.S 63

N° 2 : Septembre 2011—prix : 0.10 €

Retrouvez-nous sur le web :

<http://puydedome.franceolympique.com>

Centre d'Affaires Auvergne
15 bis rue du Pré la Reine
63 000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04 73 14 09 61-Fax 04 73 14 40 26
CDOS63@wanadoo.fr